

Motion de M. Roman Juon: «Pour l'établissement d'une charte qui définisse les devoirs des propriétaires de chiens en ville de Genève».

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance
du 15 juin 1999)

MOTION

Considérant:

- que le Conseil administratif ne nous a pas donné entière satisfaction à propos de la gestion de la gent canine en ville de Genève;
- que le nombre de chiens est toujours plus important et qu'il dépasse toujours celui des enfants;
- qu'il est absolument nécessaire de rechercher des solutions pour donner satisfaction à tous les piétons;
- que, si le nombre des compagnons à quatre pattes a pris des proportions aussi importantes, c'est principalement dû à la crise que traverse notre société, dont la marginalisation et l'isolement sont les principales composantes;
- qu'il serait opportun que le Conseil municipal édicte lui-même des mesures adéquates pour y parvenir,

le Conseil municipal décide d'établir une charte, dans les six mois, dans laquelle seront définies des règles concernant le comportement des propriétaires de chiens, principalement dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité pour les piétons. Les infrastructures et moyens nécessaires pour y parvenir doivent aussi être prévus.